



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-neuvième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

11-14 octobre 2021

**LE SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES
ALIMENTAIRES ET SES IMPLICATIONS POUR LE CSA**

I. Informations générales

1. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires se tiendra à New York le 23 septembre 2021, dans le cadre du débat de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est invité à y participer pour représenter les intérêts et le point de vue du Comité et de son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), dans la continuité d'une série de réunions avec M^{me} Agnès Kalibata, Envoyée spéciale pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, qu'il a rencontrée pour la première fois en personne le 10 février 2020, à Rome. Lors de cette première réunion, à laquelle ont participé également M. Martin Cole, Président du Comité directeur du HLPE, et des fonctionnaires de haut niveau, le Président du CSA a donné des informations sur la plateforme multipartite unique du Comité, les groupes qui le constituent, ses produits et son Programme de travail actuel, ainsi que sur l'interface structurée entre les sciences et les politiques qui définit le HLPE, lequel s'inspire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

2. Plusieurs échanges ont suivi, notamment dans le cadre de diverses réunions du Bureau du CSA et manifestations publiques du CSA sur la covid-19, au cours desquelles l'Envoyée spéciale et la Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M^{me} Amina Mohammed, se sont toutes deux exprimées. Ensuite, le 11 novembre 2020, il a été proposé, par échange de lettres entre l'Envoyée spéciale et le Président du CSA, que le Comité joue un «rôle structurel amélioré» dans la planification du Sommet, notamment que son Président rejoigne le Comité consultatif de la Secrétaire générale adjointe, que le Secrétariat du CSA prenne part aux cinq «pistes d'action» et que le Mécanisme du secteur privé et le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones soient associés aux travaux relatifs aux pistes d'action en tant que groupes constitutifs du CSA. Par ailleurs, le Président du Comité directeur du HLPE a été invité, à titre personnel, à participer aux activités du Groupe scientifique (composé de 29 membres), au sein duquel il n'a pas été fait mention du HLPE ni des 15 rapports publiés par celui-ci depuis 2009 – y compris du douzième rapport, portant sur la

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

nutrition et les systèmes alimentaires, qui a servi de socle aux Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, adoptées en février 2021.

3. À la séance de clôture du Pré-Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu à Rome du 26 au 28 juillet 2021, la Secrétaire générale adjointe a indiqué que les résultats du Sommet et les décisions prises lors de cette manifestation «retourneraient à Rome», où il était attendu que les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège dans cette ville et le CSA y donnent suite (selon des modalités qui restent à préciser). Elle a insisté sur le fait qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouvelles structures et a souligné l'importance des structures existantes, qui, selon elle, correspondaient mieux à «l'ambition que s'étaient donnée les participants au Pré-Sommet». Elle a qualifié le CSA de «plateforme essentielle» pour des travaux inclusifs et collaboratifs sur la sécurité et la nutrition pour tous et a précisé que le Comité devait être «plus réactif» afin de répondre aux demandes de la communauté internationale et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Bien qu'elle n'ait pas évoqué directement le HLPE, elle a conclu qu'il convenait de «renforcer les capacités scientifiques aux niveaux local et national».

4. À la quatrième séance de la quarante-neuvième session du CSA, le 12 octobre, les membres et les participants s'efforceront de déterminer quelles incidences les décisions prises et les initiatives lancées par les dirigeants nationaux et les autres parties prenantes lors du Sommet pourraient avoir sur le Comité – sa plateforme, ses produits et le HLPE. Ne sachant pas précisément quelles décisions seront prises, les auteurs du présent document ont entrepris d'énumérer les questions qui font actuellement l'objet de débats au sein des groupes participant à la planification du Sommet, ainsi que celles qui découlent des résultats du Pré-Sommet. À la quarante-neuvième session du CSA, les membres et les participants, qui connaîtront alors les résultats obtenus et les décisions prises, pourront échanger leurs vues sur les incidences possibles de ces résultats et de ces décisions pour le Comité, son Programme de travail pluriannuel et le HLPE. À la clôture de la session, les membres devraient approuver le projet de conclusion élaboré par le Bureau du CSA aux fins de cette réunion.

II. Domaines dans lesquels des incidences pourraient se manifester – pour examen

A. Programme de travail pluriannuel du CSA

5. Le Programme de travail pluriannuel 2020-2023 a été négocié et adopté à la quarante-sixième session du CSA, en octobre 2019. Outre l'achèvement des processus de convergence des politiques qui concernent, d'une part, les systèmes alimentaires et la nutrition et, d'autre part, l'agroécologie et les autres approches novatrices, il devrait être mis la dernière main aux produits stratégiques intéressant l'égalité des genres, les jeunes, les données et les inégalités dans le cadre du Programme de travail en cours. Les sessions annuelles, les réunions de gouvernance, les manifestations intersessions, les activités de diffusion et de promotion, ainsi que la mobilisation de ressources, font aussi partie de ce Programme de travail. Si de nouvelles propositions ou idées se font jour dans le contexte du Sommet, le CSA devra débattre, en séance plénière, de sa structure, de son organisation, de son budget et de sa charge de travail actuels, ainsi que du HLPE, afin de répondre à l'appel de la Secrétaire générale adjointe, qui lui a demandé d'être «plus réactif». Les membres et les participants, quant à eux, devront déterminer les incidences sur ces différents éléments. Le Comité souhaitera peut-être réfléchir à la question de savoir si ces projets supplémentaires en rapport avec le Sommet, dans l'optique d'un CSA «plus réactif», sont réalisables et judicieux compte tenu du niveau de financement, des modalités administratives et de la charge de travail actuels.

B. Le HLPE, à l'interface entre les sciences et les politiques

6. Tel qu'indiqué plus haut, le HLPE n'a pas été intégré en tant qu'institution dans le Groupe scientifique du Sommet, bien qu'il soit l'unique interface officielle du système des Nations Unies entre les sciences et les politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition depuis sa création, en 2009. Néanmoins, le Président en exercice du Comité directeur du HLPE (de même que son prédécesseur) a été invité, à titre personnel, à participer aux travaux du Groupe, ainsi qu'un autre

membre actuel du Comité directeur. Les travaux du HLPE ont été mentionnés à quelques reprises dans les neuf documents de fond du Groupe scientifique, mais les produits et les données d'expérience du HLPE n'ont été pratiquement pas pris en compte dans le processus préparatoire du Sommet. En 2020, par exemple, le HLPE a établi un rapport de synthèse intitulé *Sécurité alimentaire et nutrition. Énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*, dans lequel il a rassemblé les enseignements tirés de ses dix premières années d'activité. Dans ce document, il a souligné la nécessité d'adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires, a planifié les quatre principaux changements de politique générale requis pour réaliser l'ODD 2 et a souligné qu'il était indispensable d'élargir notre définition de la sécurité alimentaire de sorte qu'elle comprenne six volets – la capacité d'action et la durabilité, outre les quatre piliers habituellement cités dans les documents de politique générale, à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Malheureusement, cet important rapport a été ignoré en grande partie dans le processus préparatoire du Sommet, de même que la dernière édition du rapport du HLPE (publiée en juillet 2021), qui marque le début d'un processus de convergence des politiques mené par le CSA sur une question cruciale pour la transformation des systèmes alimentaires – la participation et l'emploi des jeunes –, et l'édition 2019, qui portait sur l'agroécologie et les autres approches novatrices et a servi de socle aux recommandations officielles du CSA relatives aux politiques qui ont été adoptées en juin 2021. En août 2021, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU a demandé au Président du CSA de l'aider à maintenir, après le Sommet, la dynamique actuelle qui concerne l'interface entre les sciences et les politiques, ce qui a donné lieu à une communication téléphonique avec le responsable du Groupe scientifique du Sommet et le Président et le Vice-Président du Comité directeur du HLPE. Lors de cet appel, le responsable du Groupe scientifique a proposé la création d'une structure scientifique sous forme de table ronde, à laquelle le HLPE participerait. Non seulement une telle structure irait à l'encontre de la vision formulée publiquement à maintes reprises par la Secrétaire générale adjointe, qui est défavorable à la création de nouvelles structures, mais elle mettrait aussi en péril le rôle unique du HLPE en tant qu'interface légitime, inclusive, transparente et soutenue par les membres entre les sciences et les politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Néanmoins, le processus préparatoire du Sommet a amené à se poser la question de savoir si la taille, le champ de compétence et la structure actuels du HLPE étaient adaptés au but poursuivi, ce à quoi le Président du Comité directeur du Groupe d'experts a déjà répondu en suggérant des points sur lesquels il serait possible de renforcer et d'améliorer celui-ci, notamment en établissant des liens avec les organes et les initiatives de portée régionale qui intéressent l'interface entre les sciences et les politiques et/ou grâce aux voies de transition qui ressortiront des 145 dialogues nationaux en cours.

C. Dialogues nationaux et voies de transition

7. Comme la Secrétaire générale adjointe et d'autres personnes l'ont clairement reconnu, c'est au niveau national qu'il importe le plus de progresser s'agissant de la transformation des systèmes alimentaires. À cet effet, des voies de transition nationales sont en cours de formulation et de mise en œuvre dans 145 États Membres de l'ONU. Dès leur tout premier entretien, le Président du CSA a demandé à l'Envoyée spéciale pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de veiller à ce que les produits phares du CSA ayant fait l'objet de négociations multilatérales (Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, Cadre d'action, Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale), ainsi que le modèle du CSA – inclusif, multipartite et fondé sur des données scientifiques – soient promus dans le contexte de ces dialogues nationaux. En attendant que cela se concrétise, le Comité souhaitera peut-être déterminer s'il entend continuer à servir de modèle à ces dialogues nationaux et s'il serait justifié de continuer à déployer des efforts et de prendre de nouvelles décisions pour promouvoir les principaux produits du CSA relatifs aux politiques dans le contexte de ces dialogues. En outre, il devra décider s'il souhaite envisager de participer à l'examen des progrès accomplis dans

le cadre des dialogues nationaux et des voies de transition, lors de sa session annuelle ou de manifestations intersessions.

D. Coalitions d'action

8. En conclusion du Pré-Sommet, le 28 juillet, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU a annoncé qu'il était prévu de créer huit «coalitions d'action», entre lesquelles se répartiraient les travaux et les contributions liés aux cinq pistes d'action et qui seraient dirigées par des groupes d'États Membres et d'autres acteurs. À la réunion du Comité consultatif tenue en août 2021, elle a indiqué qu'il était prévu de ramener le nombre de ces coalitions à cinq, ce qui serait plus facile à gérer pour les gouvernements et le système des Nations Unies. La question est loin d'être tranchée, de même que celle de savoir si un rôle pourrait être envisagé pour le CSA dans le contexte des coalitions et en quoi il consisterait. Les produits du CSA seront-ils mis en avant dans le cadre de ces coalitions? Celles-ci reposeront-elles sur un processus scientifique structuré, qui sera distinct et indépendant du HLPE? Le CSA participera-t-il à l'examen des progrès accomplis par les coalitions et, le cas échéant, quand et comment? En outre, le Comité souhaitera peut-être déterminer si et comment son Président, son Bureau, son Secrétariat et/ou le HLPE prendront part à ces coalitions.

E. Engagements financiers du secteur privé et des entreprises

9. L'un des domaines de travail en cours, sous la direction du Président de la piste d'action 1, consiste à amener des entreprises privées à s'engager, lors du Sommet et de manifestations ultérieures, à réaliser des investissements importants en faveur de systèmes alimentaires durables. Le CSA souhaitera peut-être réfléchir à la question de savoir s'il est une enceinte adéquate pour examiner ces engagements et pour contribuer à en solliciter de nouveaux auprès de divers acteurs du secteur privé et fondations.

F. Autres initiatives

10. L'équipe de Food Systems Game Changers Lab a adressé des suggestions au Président et au Secrétariat du CSA au sujet d'une collaboration qui permettrait d'établir des liens entre, d'une part, les projets et les initiatives de cette entité et, d'autre part, les États membres du CSA et d'autres parties susceptibles d'être intéressées. D'autres acteurs ont fait de même. Le CSA souhaitera peut-être déterminer s'il serait judicieux pour lui d'envisager un rôle de courtier ou de plateforme pour des initiatives de ce type en rapport avec le Sommet.

III. Conclusion

11. Le présent document offre un aperçu préliminaire des incidences que le Sommet pourrait avoir pour le CSA – notamment sur son mandat, son rôle et/ou sa structure –, au sujet desquelles les membres du Bureau auraient tout intérêt à adopter une vision et une position communes. En outre, il est possible que le Sommet lui-même fasse ressortir des questions qui justifieraient un débat à la quarante-neuvième session du CSA.